

Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 7 mars 2025

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE
A L'ENFANCE - ARRET DU DISPOSITIF JEUNES INSERTION MANCHE (DJIM) ET
CREATION DU CONTRAT JEUNE MAJEUR

Pierre-François LEJEUNE

Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 1
au nom du groupe

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur une réforme départementale majeure pour l'accompagnement des jeunes majeurs sortants de l'Aide sociale à l'enfance, une délibération importante compte tenu des enjeux. Car nous savons tous ici que ces jeunes, souvent marqués par des parcours de vie difficiles, se retrouvent à leur majorité à la croisée des chemins. Trop longtemps, nous avons laissé cette transition se faire dans la précipitation, avec des conséquences humaines et sociales que nous ne pouvons plus ignorer, même si dans la Manche, le Dispositif jeunes insertion Manche (DJIM), créé en 2015, a été une belle avancée.

Face à ce constat, le projet qui nous est présenté aujourd'hui marque un progrès significatif. Il prend en compte l'un des enjeux centraux du débat national : la nécessité d'un accompagnement structuré, progressif et individualisé. En ce sens, il répond aux recommandations formulées tant par la Cour des comptes que

par le Conseil économique, social et environnemental. Il s'inscrit également dans la logique de la loi Taquet de 2022, qui impose un prolongement de l'accompagnement jusqu'à 21 ans pour les jeunes de l'ASE.

Nous saluons plusieurs mesures de ce dispositif.

Tout d'abord, la mise en place d'un suivi dès 16 ans, qui permet d'anticiper la sortie du dispositif ASE, évitant ainsi les ruptures brutales. Ensuite, la diversification des parcours, qui permet d'adapter l'accompagnement aux besoins réels des jeunes, que ce soit par le maintien en établissement, un hébergement tremplin, ou un soutien vers l'emploi et le logement autonome. Enfin, la reconnaissance du droit au retour, jusqu'à 20 ans, qui sécurise les jeunes en difficulté et leur évite de se retrouver dans des situations de grande précarité.

Nous notons aussi un effort sur la coordination des acteurs, en lien avec les missions locales, les bailleurs sociaux, la CAF, la CPAM et les structures de santé mentale. Nous l'avons vu dans d'autres départements : c'est la clé pour un accompagnement efficace et durable.

Quelques questions demeurent, notamment sur les moyens humains et financiers qui seront déployés. Six référents pour tout un département, est-ce suffisant ? Comment garantir un suivi de qualité dans la durée ? Et puis, au-delà de 20 ans, comment éviter que ces jeunes ne retombent dans l'oubli ? Il nous faudra rester vigilants et exigeants sur l'évaluation de cette réforme, pour s'assurer qu'elle tienne ses promesses.

Mais au-delà des clivages partisans, nous avons aujourd'hui l'opportunité d'envoyer un signal fort : celui d'une République qui protège les plus vulnérables, qui refuse de laisser ses jeunes majeurs seuls face à leur destin.

C'est pourquoi, avec mon groupe, nous voterons en faveur de cette délibération. Car si l'opposition a pour rôle d'être critique et exigeante, elle a aussi le devoir de soutenir ce qui va dans le bon sens. Aujourd'hui, nous faisons ce choix avec engagement.

Je vous remercie.